

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2022

| Référence |
|-----------|
| 51_2022 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Subvention à l'Association Foncière Murtin-Sormonne-Remilly |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 8 | 9 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 28/09/2022 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 28/09/2022 |

| Vote |
|--|
| UNANIMITE Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an 2022 et le 6 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Subvention à l'Association Foncière Murtin-Sormonne-Remilly**

Suite à la réunion du bureau de l'Association Murtin-Sormonne-Remilly, celui-ci sollicite la commune de Sormonne pour l'attribution d'une subvention afin de procéder à l'entretien annuel des chemins sur le territoire de la commune.

Après échanges, il est décidé de reporter la décision après la réunion avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 06/10/2022

Et

Publication ou notification du :
27/09/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2022
Le Maire
François DENEUX

